

Arrêté n° 24D/2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

**RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT
POUR CAUSE D'ÉVÉNEMENT CIRCONSTANCIEL**

Le Maire de la commune de Latour-Bas-Elne

VU le code de la route, notamment ses articles R 411-5, R 411-8 et R 411-20,

VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L 2213-5, L 2512-13 et R. 2213-1,

VU le code de la voirie routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

VU l'arrêté municipal 23D/2023 en date du 23 février 2023, portant autorisation d'une vente au déballage (vide-grenier) sur la commune de Latour-Bas-Elne le dimanche 16 avril 2023.

CONSIDERANT que cette manifestation nécessite la mise en place de restrictions de stationnement,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le dimanche 16 avril 2023 lors de l'organisation du vide grenier prévu à Latour-Bas-Elne, de 07h00 à 19h00, le stationnement des véhicules des participants et des visiteurs du vide-grenier se fera sur le parking jouxtant le terrain de rugby (parking avec ombrières).

ARTICLE 2 : Le stationnement sur le chemin rural de Latour-Bas-Elne aux Aspres desservant le stade de rugby sera strictement interdit (hors places de parking matérialisées).

ARTICLE 3 : Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une pré-signalisation et d'une signalisation conformes à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le Maire, le Conseiller Municipal délégué à la sécurité, le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Cyprien et le Chef de service de la Police Municipale Mutualisée de Saint-Cyprien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Latour-Bas-Elne, le 23 février 2023

Le Maire,
François BONNEAU



Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- Affiché en Mairie de Latour-Bas-Elne le 23/02/2023.